

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, Mme Anne GUILLIER, M. Jean-Marie HAAS, M. Joël HERZOG, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Damien WINLING, M. Etienne WOLF.

### Excusés :

M. Jean-Claude BALL (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Pierrot WINKEL), M. André ERBS (pouvoir donné à Jean-Denis ENDERLIN), M. Raymond GRESS, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Fernand FEIG), M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Jean-Marie HAAS), M. Claude KERN, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Dorothee KRIEGER, M. Michel LOM (pouvoir donné à M. Bertrand WAHL), Mme Pascale LUDWIG, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Patrick SCHOTT, M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir donné à M. Joël HERZOG), M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à René GRAD), M. Etienne VOLLMAR.

L'ordre du jour comporte huit points au total, dont six points (n°1 à n°6) donnent lieu à délibérations du comité syndical et un point (n° 7) donne lieu à une motion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 12 décembre 2019
3. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019
4. Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice
5. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020
6. Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
7. Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)
8. Informations diverses : calendrier des prochaines réunions

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-01 : Désignation du secrétaire de séance**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude STURNI propose la candidature de Monsieur Fernand FEIG.

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

*À l'unanimité,*

Désigne Monsieur Fernand FEIG, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché le 20/02/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Le Président

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, Mme Anne GUILLIER, M. Jean-Marie HAAS, M. Joël HERZOG, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Damien WINLING, M. Etienne WOLF.

### Excusés :

M. Jean-Claude BALL (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Pierrot WINKEL), M. André ERBS (pouvoir donné à Jean-Denis ENDERLIN), M. Raymond GRESS, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Fernand FEIG), M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Jean-Marie HAAS), M. Claude KERN, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Dorothée KRIEGER, M. Michel LOM (pouvoir donné à M. Bertrand WAHL), Mme Pascale LUDWIG, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. Jean-Marc Suss), M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Patrick SCHOTT, M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir donné à M. Joël HERZOG), M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à René GRAD), M. Etienne VOLLMAR.

L'ordre du jour comporte huit points au total, dont six points (n°1 à n°6) donnent lieu à délibérations du comité syndical et un point (n° 7) donne lieu à une motion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 12 décembre 2019
3. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019
4. Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice
5. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020
6. Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
7. Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)
8. Informations diverses : calendrier des prochaines réunions

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-02 : Adoption du procès-verbal  
du comité syndical du jeudi 12 décembre 2019**

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 12 décembre 2019 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

*À l'unanimité,*

Adopte le procès-verbal de la séance du jeudi 12 décembre 2019.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché le 10/02/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Le Président

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, Mme Anne GUILLIER, M. Jean-Marie HAAS, M. Joël HERZOG, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Damien WINLING, M. Etienne WOLF.

### Excusés :

M. Jean-Claude BALL (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Pierrot WINKEL), M. André ERBS (pouvoir donné à Jean-Denis ENDERLIN), M. Raymond GRESS, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Fernand FEIG), M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Jean-Marie HAAS), M. Claude KERN, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Dorothée KRIEGER, M. Michel LOM (pouvoir donné à M. Bertrand WAHL), Mme Pascale LUDWIG, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. Jean-Marc Suss), M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Patrick SCHOTT, M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir donné à M. Joël HERZOG), M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à René GRAD), M. Etienne VOLLMAR.

L'ordre du jour comporte huit points au total, dont six points (n°1 à n°6) donnent lieu à délibérations du comité syndical et un point (n° 7) donne lieu à une motion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 12 décembre 2019
3. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019
4. Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice
5. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020
6. Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
7. Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)
8. Informations diverses : calendrier des prochaines réunions

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

La Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-03 : Arrêt du compte de gestion –  
exercice budgétaire 2019**

Rapport présenté par Hubert WALTER, Vice-Président.

Le receveur du PETR de l'Alsace du Nord a établi le compte de gestion de l'exercice 2019 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le syndicat au cours de l'exercice 2019. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par le PETR, qu'il sera proposé d'adopter ensuite. Il fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2019	Excédent	Déficit
Fonctionnement	231 794,56 €	
Investissement		-150 613,17 €
<b>Solde global</b>	<b>81 181,39 €</b>	

En intégrant les résultats de l'exercice 2018, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats globaux au 31.12.2019	Excédent	Déficit
Fonctionnement	280 611,00 €	
Investissement		-17 562,05 €
<b>Solde global</b>	<b>263 048,95 €</b>	



Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-03 : ARRET DU COMPTE DE GESTION -EXERCICE 2019 (SUITE)**

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Vice-Président,

Vu le compte de gestion établi par M. Pascal CLAUSS, trésorier du PETR de l'Alsace du Nord, au titre de l'exercice comptable 2019,

Vu le budget primitif adopté durant cet exercice,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2019, admet les résultats de gestion 2019 suivants :

▪ Excédent de fonctionnement de clôture :	231 794,56 €
▪ Déficit d'investissement de clôture :	-150 613,17 €
▪ Excédent global de clôture (total des 2 sections) :	81 181,39 €

Ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2019 suivants :

▪ Excédent global de fonctionnement :	280 611,00 €
▪ Déficit global d'investissement :	-17 562,05 €
▪ Excédent global :	263 048,95 €

Déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier du PETR de l'Alsace du Nord pour l'exercice 2019 n'appelle aucune observation ni réserve.

Affiché le 10/02/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Le Président  
Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, Mme Anne GUILLIER, M. Jean-Marie HAAS, M. Joël HERZOG, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Damien WINLING, M. Etienne WOLF.

### Excusés :

M. Jean-Claude BALL (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Pierrot WINKEL), M. André ERBS (pouvoir donné à Jean-Denis ENDERLIN), M. Raymond GRESS, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Fernand FEIG), M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Jean-Marie HAAS), M. Claude KERN, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Dorothée KRIEGER, M. Michel LOM (pouvoir donné à M. Bertrand WAHL), Mme Pascale LUDWIG, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. Jean-Marc Suss), M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Patrick SCHOTT, M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir donné à M. Joël HERZOG), M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à René GRAD), M. Etienne VOLLMAR.

L'ordre du jour comporte huit points au total, dont six points (n°1 à n°6) donnent lieu à délibérations du comité syndical et un point (n° 7) donne lieu à une motion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 12 décembre 2019
3. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019
4. Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice
5. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020
6. Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
7. Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)
8. Informations diverses : calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération DCS-2020-I-04 : Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice**

Rapport présenté par Hubert WALTER, Vice-Président.

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération N°CS 2019-I-08 du comité syndical en date du 17 janvier 2019.

Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un excédent, soit un déficit.

<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Excédent		231 794,56 €
Déficit	-150 613,17 €	

### **a. Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement (563 242,02 €) :

- Les contributions syndicales des collectivités membres : 321 487,00 €
- La subvention accordée par la Région Grand Est au titre de l'ingénierie du PETR : 36 300,00 €
- La subvention accordée par l'ADEME au titre du plan climat : 24 000,00 €
- La dotation globale de décentralisation accordée par l'Etat pour la révision du SCoT : 20 000,00 €
- Une recette exceptionnelle au titre de la liquidation de l'ADEAN : 152 984,00 €
- D'autres recettes exceptionnelles : 1 105,87 €
- L'amortissement des dotations : 7 365,15 €

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-04 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)**

---

Les dépenses de fonctionnement (331 447,46 €) :

▪ Les charges à caractère général (011) :	107 502,52 €
▪ Les charges de personnel (012) :	199 844,15 €
▪ Les charges de gestion courante (65) :	6 817,67 €
▪ Le solde étant représenté par les amortissements des immobilisations :	17 283,12 €

**L'exercice 2019 est clos avec un excédent de fonctionnement de 231 794,56 €.**

**b. Section d'investissement**

Les recettes d'investissement (17 364,98 €) :

▪ Les amortissements des dépenses antérieures d'investissement :	17 283,12 €
▪ Le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 (soit n-2) :	81,86 €

Les dépenses d'investissement (167 978,15 €) :

▪ Les amortissements des dotations d'investissement :	7 365,15 €
▪ Les frais d'études :	160 613,00 €

**L'exercice 2019 est clos avec un déficit d'investissement de 150 613,17 €.**



Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-04 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)**

**c. Résultats**

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2019 se présentent de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	Résultat global de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Chiffres à prendre en compte
Fonctionnement	48 816,44 €	231 794,56 €	<b>280 611,00 €</b>
Investissement	133 051,12 €	-150 613,17 €	<b>-17 562,05 €</b>
TOTAL			<b>263 048,95 €</b>

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Vice-Président,

Vu le budget primitif 2019,

Constatant l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion, s'agissant des résultats de l'exercice 2019 dont il reconnaît la sincérité,

**Arrête** les résultats du compte administratif 2019, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 280 611,00 €
- Déficit d'investissement de clôture : -17 562,05 €
- Excédent global de clôture : 263 048,95 €

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-04 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)**

---

**Décide** d'affecter au compte 1068 la somme de 17 562,05 euros prélevés sur l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2019 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture ; le solde, soit 263 048,95 euros, restant affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002).

**Décide** par conséquent des affectations suivantes :

- |  |              |
|--|--------------|
| ▪ L'exécution du virement à la section d'investissement :<br>(Compte 1068) | 17 562,05 €  |
| ▪ L'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :                       | 263 048,95 € |

Affiché le 10/02/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Le Président

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, Mme Anne GUILLIER, M. Jean-Marie HAAS, M. Joël HERZOG, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Damien WINLING, M. Etienne WOLF.

### Excusés :

M. Jean-Claude BALL (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Pierrot WINKEL), M. André ERBS (pouvoir donné à Jean-Denis ENDERLIN), M. Raymond GRESS, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Fernand FEIG), M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Jean-Marie HAAS), M. Claude KERN, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Dorothée KRIEGER, M. Michel LOM (pouvoir donné à M. Bertrand WAHL), Mme Pascale LUDWIG, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Christophe SCHARRENBARGER, M. Patrick SCHOTT, M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir donné à M. Joël HERZOG), M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à René GRAD), M. Etienne VOLLMAR.

L'ordre du jour comporte huit points au total, dont six points (n°1 à n°6) donnent lieu à délibérations du comité syndical et un point (n° 7) donne lieu à une motion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 12 décembre 2019
3. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019
4. Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice
5. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020
6. Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
7. Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)
8. Informations diverses : calendrier des prochaines réunions

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

La Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération DCS-2020-I-05 : Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020**

---

Rapport présenté par Hubert WALTER, Vice-Président.

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 12 décembre 2019, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2019, le budget primitif pour l'année 2020 a été établi sur la base des éléments suivants :

### **a. Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **967 201,10 €**, correspondant à :

- |  |              |
|--|--------------|
| ▪ Contributions syndicales (1,70 €/hb) :     | 321 487,00 € |
| ▪ DGD Etat (révision SCoT) :                 | 25 000,00 €  |
| ▪ Aide Région Grand Est (ingénierie PETR) :  | 36 300,00 €  |
| ▪ Aide ADEME (actions climat) :              | 24 000,00 €  |
| ▪ Amortissement des dotations d'équipement : | 7 365,15 €   |
| ▪ Recette exceptionnelle ADEAN :             | 290 000,00 € |
- Par ailleurs, les exercices précédents ont permis de dégager un excédent cumulé de fonctionnement de **263 048,95 €**, qui vient augmenter le total des recettes de fonctionnement.



Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 (SUITE)**

---

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèveraient à **561 965,15 €**, correspondant à un total de **399 600,00 €** de dépenses réelles, auquel s'ajoutent les amortissements à hauteur de **38 000,00 €**, ménageant un excédent de **5 000,00 €** qu'il est proposé d'inscrire au titre des dépenses imprévues.

▪ Charges à caractère général (011) :	123 600,00 €
▪ Charges de personnel (012) :	230 000,00 €
▪ Autres charges de gestion courante (65) :	46 000,00 €
▪ Dépenses imprévues de fonctionnement :	5 000,00 €

Opérations d'ordre :

▪ Virement à la section d'investissement :	119 365,15 €
▪ Dotations aux amortissements :	38 000,00 €

**b. Investissement**

Les recettes d'investissement correspondent à un total de **194 927,20 €**, dont **157 365,15 €** de mouvements d'ordre (amortissement des biens et virement de la section de fonctionnement) :

▪ Aide Région Grand Est (révision SCoT) :	20 000,00 €
▪ Amortissement des immobilisations :	38 000,00 €
▪ Virement de la section de fonctionnement :	119 365,15 €
▪ Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement à la section d'investissement :	17 562,05 €

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 (SUITE)**

---

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **194 927,20 €** correspondant à un total de **166 000,00 €** de dépenses réelles, auquel s'ajoutent les amortissements des dotations à hauteur de **7 365,15 €**, ménageant un excédent de **4 000,00 €** qu'il est proposé d'inscrire au titre des « dépenses imprévues » (permettant ainsi de présenter une section d'investissement en équilibre) :

▪ Frais d'études (SCoT et PCAET) :	160 000,00 €
▪ Immobilisations corporelles (matériel informatique) :	6 000,00 €
▪ Dépenses imprévues :	4 000,00 €
▪ Amortissement des dotations d'équipement :	7 365,15 €
▪ Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement à la section d'investissement :	17 562,05 €

**c. Effectifs**

Le budget primitif comporte également le tableau des effectifs du PETR de l'Alsace du Nord. Celui-ci est constitué pour l'année 2020 de trois postes administratifs dont deux de catégories A et un de catégorie B, et d'un poste technique de catégorie A qui sont pourvus par quatre agents exerçant leurs fonctions à temps plein.



Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération DCS-2020-I-05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 (SUITE)**

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Vu le projet de budget primitif établi par le Vice-Président,

Sur la proposition du Vice-Président,

*Après en avoir délibéré,*

*À l'unanimité,*

Arrête le budget primitif du PETR de l'Alsace du Nord pour l'année 2020, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

▪ Recettes de fonctionnement :	967 201,10 €
▪ Dépenses de fonctionnement :	561 965,15 €
▪ Recettes d'investissement :	194 927,20 €
▪ Dépenses d'investissement :	194 927,20 €

Approuve l'état des effectifs annexé au budget primitif ;

Fixe à 1,70 € par habitant la contribution des collectivités membres du PETR de l'Alsace du Nord ;

Charge M. le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Affiché le 10/02/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Le Président

Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h  
*Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, Mme Anne GUILLIER, M. Jean-Marie HAAS, M. Joël HERZOG, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Damien WINLING, M. Etienne WOLF.

### Excusés :

M. Jean-Claude BALL (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Pierrot WINKEL), M. André ERBS (pouvoir donné à Jean-Denis ENDERLIN), M. Raymond GRESS, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Fernand FEIG), M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Jean-Marie HAAS), M. Claude KERN, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Dorothée KRIEGER, M. Michel LOM (pouvoir donné à M. Bertrand WAHL), Mme Pascale LUDWIG, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Christophe SCHARRENBARGER, M. Patrick SCHOTT, M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir donné à M. Joël HERZOG), M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIYOU (pouvoir donné à René GRAD), M. Etienne VOLLMAR.

L'ordre du jour comporte huit points au total, dont six points (n°1 à n°6) donnent lieu à délibérations du comité syndical et un point (n° 7) donne lieu à une motion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 12 décembre 2019
3. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019
4. Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice
5. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020
6. Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
7. Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)
8. Informations diverses : calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

*La Saline – Soultz-sous-Forêts*

## **Délibération DCS-2020-I-06 : Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

### **I. Éléments de contexte**

Par délibération CS n°2019-II-03 du 11 avril 2019, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord a prescrit l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial sur l'ensemble de son périmètre, avec pour objectifs la lutte contre le réchauffement climatique, la maîtrise de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air.

Les transports routiers ont représenté 37% des émissions de gaz à effet de serre du territoire du PETR de l'Alsace du Nord en 2016, dont plus de la moitié émis par les voitures particulières. D'autre part, le transport détériore la qualité de l'air, notamment par l'émission de particules fines (il est responsable de 67% des PM<sub>2,5</sub> et 49% PM<sub>10</sub> du territoire). La voiture reste le mode de déplacement privilégié sur le territoire (utilisé pour 60% des déplacements en Alsace du Nord d'après l'étude mobilité ADEUS réalisée en 2019). Le vélo n'est choisi que pour 4% des déplacements, en stagnation par rapport à 2009.

Conscients des enjeux et du levier d'action en faveur du changement de comportement mobilité des usagers du territoire, les collectivités membres du PETR ont fortement développé le réseau des itinéraires cyclables, ces dernières années. Le vélo à assistance électrique, dans un contexte semi-urbain, permettrait d'agrandir la zone de pertinence (distance et public) du vélo comme mode de déplacement (15 minutes permettent de couvrir en moyenne 3 km avec un vélo classique, 5 km avec un vélo à assistance électrique en permettant de choisir le niveau d'effort à fournir).

Le décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants fixe les nouvelles règles de l'État en matière d'incitations financières. En particulier, une aide, dite "bonus vélo à assistance électrique" peut être attribuée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France, dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle, et qui acquiert un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, neuf, qui n'utilise pas de batterie au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.



## Délibération DCS-2020-I-06 : DISPOSITIF D'AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (SUITE)

Cette aide ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale et ne peut être versée qu'une seule fois à un même bénéficiaire. Le montant de cette aide complète celui de l'aide allouée par une collectivité locale sans pouvoir lui être supérieur et ne peut avoir effet de porter le cumul des deux aides au-delà du plus faible des deux montants suivants : 20 % du coût d'acquisition TTC ou 200 €.

Un premier dispositif de prime à l'achat de vélo à assistance électrique en Alsace du Nord avait été mis en place par l'Adéan en 2018 et 2019 et a rencontré un vif succès : en 2018, un budget de 25 000 €, soit 116 primes attribuées en 3 mois et en 2019, un budget de 28 000 € (dont 3 000 € d'ELECTRICITE DE STRASBOURG), soit 165 primes attribuées en 1,5 mois.

Un partenariat avait été conclu avec des revendeurs de cycles du territoire pour abonder la prime par une remise spécifique et complémentaire.

### II. Prime à l'achat de vélo à assistance électrique

#### Type de vélo éligible :

- vélo à assistance électrique neuf, équipé d'une batterie sans plomb

#### Montant de la prime :

- 10 % du montant d'achat TTC plafonné à 200 € pour les personnes dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est strictement supérieure à zéro (personnes imposables)
- 20 % du montant d'achat TTC plafonné à 200 € (prime d'Etat incluse) pour les personnes dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle (personnes non imposables)
- Remise complémentaire de 5% (plafonnée à 125 € ou équivalent en gratuité d'accessoires) des revendeurs de cycles d'Alsace du Nord partenaires (liste indiquée sur [www.alsacedunord.fr](http://www.alsacedunord.fr))

#### Bénéficiaires :

- Personne physique majeure ayant sa résidence principale dans le PETR de l'Alsace du Nord
- Une demande par foyer (même adresse) en tenant compte des primes 2018 et 2019

#### Budget alloué :

- 25 000 €, soient à minima 125 primes. Le budget alloué par le PETR pourra être abondé par des partenaires de l'opération, le cas échéant.
- Les primes seront attribuées jusqu'à l'atteinte du budget alloué (communication sur un nombre de prime limité à 125 pour un budget de 25 000€).



**Délibération DCS-2020-I-06 : DISPOSITIF D'AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (SUITE)**

Durée du dispositif :

Le présent dispositif d'incitation financière est mis en place pour l'année 2020 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 et jusqu'à l'atteinte du montant du budget alloué.

Justificatifs à produire :

- La facture au nom du bénéficiaire datant de moins de 3 mois dont la date est comprise entre le 01/03/2020 et le 31/12/2020 (dans la limite du nombre maximal de primes allouées)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'avis d'imposition complet de l'année précédant l'acquisition du cycle (2019)
- Une pièce d'identité valide du bénéficiaire
- Un relevé d'identité bancaire du compte (pour le versement de la prime)

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur proposition du rapporteur,

Vu la délibération N° CS 2019-II-03 en date du 11 avril 2019, engageant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord,

Considérant que le dispositif de subvention de l'achat de vélos à assistance électrique participe au développement de l'usage du vélo, à la réduction de la circulation automobile et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire,

**Approuve** le principe de l'attribution d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique d'un montant maximum de 200 € aux 125 premiers demandeurs de l'aide, tel qu'indiqué ci-dessus ;

**Autorise** Monsieur le Vice-Président en charges des finances, conformément à la délégation qui lui a été consentie, à verser la prime dans les conditions telles que mentionnées dans le rapport ;

La dépense correspondante sera prélevée sur le compte 6574.

Affiché le 20/02/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Le Président

Claude STURNI

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h

*Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Fernand FEIG, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GERLING, M. Christian GLIECH, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, Mme Anne GUILLIER, M. Jean-Marie HAAS, M. Joël HERZOG, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Philippe SPECHT, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Hubert WALTER, M. Pierrot WINKEL, M. Damien WINLING, M. Etienne WOLF.

### Excusés :

M. Jean-Claude BALL (pouvoir donné à M. Alain FUCHS), M. Patrick DENNI (pouvoir donné à M. Claude STURNI), Mme Isabelle DOLLINGER (pouvoir donné à Pierrot WINKEL), M. André ERBS (pouvoir donné à Jean-Denis ENDERLIN), M. Raymond GRESS, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Fernand FEIG), M. Roger ISEL (pouvoir donné à M. Jean-Marie HAAS), M. Claude KERN, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Dorothee KRIEGER, M. Michel LOM (pouvoir donné à M. Bertrand WAHL), Mme Pascale LUDWIG, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Serge SCHAFF (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Patrick SCHOTT, M. Serge STRAPPAZON (pouvoir donné à M. Pierre MAMMOSSER), M. Jean-Claude STREBLER (pouvoir donné à M. Joël HERZOG), M. Laurent SUTTER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à René GRAD), M. Etienne VOLLMAR.

L'ordre du jour comporte huit points au total, dont six points (n°1 à n°6) donnent lieu à délibérations du comité syndical et un point (n° 7) donne lieu à une motion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 12 décembre 2019
3. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2019
4. Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats de l'exercice
5. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2020
6. Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
7. Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)
8. Informations diverses : calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 30 janvier 2020 à 18 heures

La Saline – Soultz-sous-Forêts

**MOTION**

## **Motion MCS-2020-I-01 : Contribution au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) portant sur la période 2019-2028**

Motion présentée par Claude STURNI, président du PETR de l'Alsace du Nord, aux membres du comité syndical.

La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été publiée par le Gouvernement. Cette feuille de route des pouvoirs publics décline un avenir énergétique de la France plus efficace, plus sobre et plus diversifié, pour les dix ans à venir. Le projet de PPE est soumis à la consultation publique jusqu'au 19 février 2020.

L'Alsace du Nord est engagée depuis une quinzaine d'années dans une politique ambitieuse d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables et compte faire valoir ses potentiels et ses spécificités, notamment en matière de géothermie profonde.

Le PETR de l'Alsace du Nord relève l'effort particulier du projet de PPE visant à doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques et d'augmenter de 40 à 60% la production de chaleur renouvelable par rapport à 2016.

→ **Un projet de PPE qui met en danger la survie de la géothermie profonde haute énergie (plus de 150°C) et qui obère le développement de la filière lithium en France**

Le **potentiel chaleur** de la **géothermie profonde haute énergie** n'est pas identifié dans la partie production de chaleur par la géothermie profonde et renvoyé au chapitre relatif à la production d'électricité. Or, le potentiel est réel comme en atteste le pilote industriel de Rittershoffen en fonctionnement depuis 2016 (production de 185 GWh de chaleur).

D'autre part, le **potentiel électrique** de la **géothermie profonde** n'est pas identifié et par conséquent, pas soutenu en tant qu'il ne figure plus dans le tableau de production d'électricité du projet de décret. Pourtant, de nombreux arguments plaident en faveur du maintien de la production d'électricité par géothermie profonde -haute énergie- :

- Une production 24h/24 et toute l'année par rapport à des énergies renouvelables intermittentes, types éolien et solaire ;
- Un bilan carbone proche de la neutralité ;
- Dans les secteurs peu denses à fort potentiel géothermal (zone de faille), la géothermie profonde est un **levier d'attractivité et de développement pour le territoire** et la production d'électricité **une condition de viabilité économique** dans une phase de transition vers l'implantation de nouvelles entreprises consommatrices de chaleur ;
- Cette transition permettrait aussi le développement d'une filière lithium française innovante, grâce à la présence en grandes concentrations de chlorure de lithium dans les eaux géothermales, elle donnerait un intérêt supplémentaire à la géothermie profonde.



**Motion MCS-2020-I-01 : CONTRIBUTION AU PROJET DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE  
PORTANT SUR LA PERIODE 2019-2028 (SUITE)**

**→ L'Alsace du Nord, un territoire propice à la géothermie profonde et au développement de la filière lithium**

Le PETR de l'Alsace du Nord entend faire valoir son engagement et sa politique en faveur des énergies renouvelables. A ce titre, il souhaite que la PPE se prononce davantage sur le développement de la géothermie profonde -haute énergie- en Alsace du Nord, dont il faut rappeler les sites innovants et performants, uniques en France, de Soultz-sous-Forêts (premier site de recherche, et aujourd'hui de production électrique) et de Rittershoffen (pilote industriel de production de chaleur haute énergie). Plusieurs autres secteurs à fort potentiel ont été identifiés par une étude en 2018, qui pourraient déboucher sur l'implantation de nouvelles centrales en Alsace du Nord.

Le PETR de l'Alsace du Nord appelle également à une ambition plus forte sur le développement de la filière lithium en production complémentaire de la géothermie profonde et insuffisamment prise en compte dans la PPE. Ce métal est indispensable à la production des batteries des voitures électriques, dans un contexte de mutation technologique vers une mobilité décarbonée et de développement d'une filière de batterie lithium en Europe.

**→ La PPE est nécessaire au développement de la géothermie profonde et de la filière lithium**

En l'état, ce projet de PPE stopperait le développement de la filière géothermie haute énergie. Un tarif viable de rachat de l'électricité permettrait d'en poursuivre la R&D, d'en étudier les effets et de constituer un véritable socle industriel dans la décennie à venir.

Le PETR de l'Alsace du Nord souhaite également **une approche territorialisée de la programmation de l'énergie** par la détermination des besoins et des potentiels avec les acteurs des territoires, le soutien et le déploiement de filières de production locale de l'énergie les plus pertinentes.

Enfin, le PETR de l'Alsace du Nord appelle à **une meilleure visibilité des aides** à l'efficacité énergétique et une meilleure évaluation de ces dispositifs.

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Adopte la contribution proposée par voie de motion, à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Affiché le 10/02/2020

Pour ampliation

Pour extrait conforme,



Le Président

Claude STURNI